

## REGLEMENT UFOLEP SOMME DU TRAIL DU PERE NOEL

### Article 1 :

**HUCHENNEVILLE TURTLE BIKE (club de VTT-TRAIL) est affilié à l'UFOLEP Somme, assuré en responsabilité civile auprès de la MACIF et organise le SAMEDI 16 DECEMBRE 2017 : le TRAIL DU PERE NOEL.** Les départs se feront du **stade de football d'Huchenneville (80132).**

### Article 2 :

Les 2 circuits proposés seront fléchés et les virages importants protégés par des signaleurs :

**RANDO-TRAIL 7km (découverte sans classement) :** Départ à 17h00.

Engagement sur place dès 16h00 au stade de football.

**TRAIL NOCTURNE COMPETITIF 15.5km :** Départ à 18h30.

Retrait des dossards dès 16h00.

Clôture des formalités 15 minutes avant le départ. Mise en grille 10 minutes avant le départ.

### Article 3 :

Le montant de l'engagement sur place est de: 4€ (+ de 16 ans) et 3€ (- de 16 ans) pour la rando-trail (licenciés UFOLEP / non licenciés UFOLEP). Pour le 15.5km, l'engagement se fera uniquement en ligne par internet, au tarif de 8€ puis avec majoration à partir du 1<sup>er</sup>/12/17 depuis le site internet [www.turtlebike.canalblog.com](http://www.turtlebike.canalblog.com)

Un ravitaillement sera fourni sur le circuit 15.5km et à l'arrivée avec des boissons chaudes.

*Prévoir votre kit de fixation pour le dossard (ceinture de type triathlon avec 3 points d'attache ou 4 épingles.)*

Article 4 : Le circuit de 7km est une randonnée et n'est pas une compétition, de ce fait il ne sera tenu aucun compte du temps mis à effectuer le circuit. Le circuit de 15.5km est une compétition de course à pied nocturne de pleine nature avec classement.

### Articles 5 :

Détails des 2 circuits :

**RANDO-TRAIL 7km** = Stade de football d'Huchenneville D503 « rue du bas » - Sentier forestier « la cressonnette » vers Inval – Sentier le long du bois de Tâchemont vers la Croix de Froesme – Rue de Inval – Chemin de Traverse au dessus de Inval – Inval « Grande rue » - Sentier forestier « la cressonnette » - Stade de football Huchenneville D503A.

**TRAIL COMPETITIF 15.5km** = Stade de football d'Huchenneville D503 « rue du bas » vers la Mairie puis rue du 8 mai et vers Villers/Mareuil - Croix de Pierre et chemin GR125 à Villers/Mareuil vers le stade d'Huchenneville- Stade de football Huchenneville D503A « rue du bas » - Sentier forestier « la cressonnette » vers Inval – Sentier le long du bois de Tâchemont vers la Croix de Froesme – Rue de Inval – Chemin de Traverse vers Bray les Mareuil – Haut de Bray « rue Jean de Bray » à Bray les Mareuil – Sentier du Bois Bouillin à Fréchencourt – Chemin blanc (Ravitaillement), sentier et GR 125 vers Inval - Inval « Grande rue » - Inval « la ruelle » - chemin de traverse vers Caumont – Caumont « impasse du bois de la haie » - Caumont « rue de l'école » D503 – Place de Caumont – Rue fourrière – Sente/Bois de la Caumontel – Chemin de la Messe vers Huchenneville – Croisement route de Limercourt/Rue de la vallée – Chemin de la Messe vers Huchenneville – Pâture de M.Mabille vers le stade de football d'Huchenneville D503A.

Article 6 : Les participants devront respecter les règles du Code de la Route ainsi que les Arrêtés Municipaux des localités traversées. Certains articles du Code de la Route concernent tout particulièrement les piétons. Les participants sont invités à les respecter scrupuleusement. Les participants devront posséder une lampe frontale en bon état de marche et un kit corporel réfléchissant de haute visibilité (gilet, bracelet, lumière clignotante) ainsi qu'une tenue de sport et des chaussures adaptées à l'activité et à la météo. Ils devront être vigilants aux tiers personnes et aux véhicules.

Article 7 : Les groupes qui pourraient se former ne devront pas nuire à la circulation sur les chemins et dans les rues des hameaux/villages.

Article 8 : Les participants mineurs de la rando-trail 7km devront être encadrés d'un parent ou d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Le trail de 15.5km compétitif est ouvert à partir de l'âge de 18 ans révolu à la date du 16/12/2017. Il sera proclamé 4 podiums à l'issue du trail 15.5km ( séniors F et M, Vétérans F et G) vers 20h30/21h00.

Article 9 : Ce présent règlement sera en ligne sur le site de l'organisateur et affiché sur le site de la manifestation avec le plan des 2 circuits. Les numéros d'urgence seront affichés et plus de 20 signaleurs seront en place sur le circuit pour aider à l'orientation et pour renforcer la sécurité. Des VTT assureront l'ouverture et la fermeture des circuits. Chaque participant devra s'assurer au préalable d'être en bonne condition physique auprès de son médecin (licence sportive valable (UFOLEP, FFA, FSGT, FFTRI, FNSU, UNSS) ou certificat médical de moins d'un an) afin de réaliser un circuit adapté à ses capacités du moment (7 ou 15.5km) en employant un rythme conforme à son potentiel. L'organisateur vous rappelle, l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels. Il est de la responsabilité de chaque participant de vérifier qu'il a souscrit un tel contrat valable sur notre manifestation (licence fédération, mutuelle, assurance individuelle ou familiale,...).

Article 10 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel, chute, mauvaise appréciation (du terrain, d'une personne, d'un animal, d'un véhicule,...), de dégradation ou de vol... **Un médecin et une infirmière seront en place au vestiaire du stade pour les premiers secours à l'arrivée avec un défibrillateur.** Ils seront en liaison téléphonique avec les signaleurs qui porteront des gilets fluorescents et des kits d'éclairage sur les croisements du circuit. Quelques signaleurs possèdent le PSC1. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard, vent, neige, verglas, ...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la manifestation même au dernier moment. Huchenneville Turtle Bike, la MACIF et l'UFOLEP s'engagent à prendre en charge les frais de service d'ordre exceptionnel. La manifestation regroupera environ 500 personnes sur le stade et sur les circuits.

Article 11 : l'inscription implique, pour les participants, l'acceptation du présent règlement et l'utilisation des images/vidéos des participants sur nos sites internet et dans la presse.

|   |
|---|
| <p>Numéro du responsable associatif : 06 88 23 17 87<br/>Pompiers : 18          Samu : 15          Gendarmerie : 17<br/>Dr PLEYBER : 06 31 44 97 38</p> |
|---|